

214

DB15a

Projets d'amélioration de la route 175 des  
kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

Gestion du territoire

Arrondissement CHICOUTIMI  
Règlement 91-168UR  
LATERRIERE2005-03-14  
15:29:06

Liste des grilles de zonage

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
1-F Forestier	AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
2-P Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
3-P Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
4-F Forestier	RÉSIDENTIEL - Villégiature COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble : résidentiel de villégiature Plan d'aménagement d'ensemble : parcs publics, centre récréatifs et installations sportives Plan d'aménagement d'ensemble : équipements d'accueil spécifiquement touristiques DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
5-F Forestier	RÉSIDENTIEL - Villégiature [3] AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES: 3: Deux résidences de villégiature sont autorisées par plan d'eau dans la zone	
6-I Industriel	AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt Lac de disposition des résidus de bauxite.	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
7-F Forestier	AGRICOLE ET FORESTIER - Agriculture AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
8-A Agricole	AGRICOLE ET FORESTIER - Agriculture AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:  Élevage porcin ou tout élevage à forte charge d'odeur	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	2K-395, 2004-02-23
9-I Industriel	INDUSTRIE - Extractive	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
10-V Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible DISPOSITIONS PARTICULIERES:	

LEGENDE: [...] Dispositions particulières

Groupe 1

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
11-P Communautaire	COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble : hébergement et restauration Plan d'aménagement d'ensemble : services à caractère socio-culturels Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
12-P Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble : services à caractère socio-culturels DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
13-P Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble : services à caractère socio-culturels DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
14-F Forestier	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé et jumelé AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
15-A Agricole	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé RÉSIDENTIEL - Bifamilial isolé AGRICOLE ET FORESTIER - Agriculture	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:  Élevage porcin ou tout élevage à forte charge d'odeur	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Présence de zone à protéger ou à restaurer DISPOSITIONS PARTICULIERES:	2K-395, 2001-02-23 97-289UR, 1997-05-25
16-F Forestier	AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	93-206UR, 1993-11-28
17-F Forestier	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt AGRICOLE ET FORESTIER - Chasse, pêche et piégeage	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
18-P Communautaire	COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	USAGES AUTORISES 882.0  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Plan d'aménagement d'ensemble : hébergement et restauration Plan d'aménagement d'ensemble : services à caractère socio-culturels DISPOSITIONS PARTICULIERES:	96-284UR, 1997-02-16 94-210UR, 1994-03-20
19-I Industriel	INDUSTRIE - Extractive	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	

LEGENDE: [...] Dispositions particulières

Groupe 1

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
<b>20-P</b> Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	
<b>21-I</b> Industriel	INDUSTRIE - Extractive	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	
<b>22-C</b> Commerciale	COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Commerce de gros COMMERCE ET SERVICE - Commerce d'équipement mobile lourd COMMERCE ET SERVICE - Service COMMERCE ET SERVICE - Communication et transport en commun	<b>USAGES AUTORISES</b> Usage industriel peu ou non contraignant. Division E: Industrie manufacturière  <b>USAGES EXCLUS:</b> Dépanneur et station-service Boîte de nuit	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	98-314-UR, 1998-05-17 95-255UR, 1995-09-03
<b>23-P</b> Communautaire	COMMUNAUTAIRE - Conservation et récréation extensive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Service à caractère socio-culturel RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Équipement d'accueil spécifiquement touristique RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé [62] AGRICOLE ET FORESTIER - Agriculture	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> Plan d'aménagement d'ensemble : récréation, sports et loisirs : services à caractère socio-culturels Plan d'aménagement d'ensemble : récréation, sports et loisirs : parcs publics, centres récréatifs et installations sportives <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b> 62: En bordure du lac Clairval disposant d'une largeur sur la rive de 300 m	98-284UR, 1997-02-16 AC-2003-24 AC-2003-18
<b>24-F</b> Forestier	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé et jumelé AGRICOLE ET FORESTIER - Agriculture AGRICOLE ET FORESTIER - Forêt	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> Densité résidentielle faible <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
123-V Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
124-R Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Unifamilial contigu RÉSIDENTIEL - Multifamilial	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle moyenne Densité résidentielle forte DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
125-C Commerciale	RÉSIDENTIEL - Bifamilial isolé COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail	USAGES AUTORISES  Épicerie Restaurant sans permis d'alcool  USAGES EXCLUS:  Station-service et poste d'essence: essence, pétrole, produit pétrolier avec réservoir souterrain ou hors sol	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	98-314UR, 1998-05-17
126-V Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
127-V Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Présence de zone à protéger ou à restaurer DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
128-I Industriel	INDUSTRIE - Peu ou non contraignante INDUSTRIE - Contraignante	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Zone tampon : 15 m minimum [37] DISPOSITIONS PARTICULIERES: 37: Prescrite le long du chemin du Portage Sud	
129-V Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Présence de zone à protéger ou à restaurer DISPOSITIONS PARTICULIERES:	98-322UR, 1998-11-12
130-R Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Maison mobile	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Hauteur : 1 étage DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
131-R Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé et jumelé	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible DISPOSITIONS PARTICULIERES:	

LEGENDE: [...] Dispositions particulières

Groupe 4

4

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
<b>132-C</b> Commerciale	COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Service RÉSIDENTIEL - Maison mobile	<b>USAGES AUTORISES</b> Épicerie Atelier de réparation de véhicule automobile Résidence unifamiliale jumelée  <b>USAGES EXCLUS:</b> Boîte de nuit Station-service et poste d'essence: essence, pétrole, produit pétrolier avec réservoir souterrain ou hors sol	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> Densité indice d'occupation au sol : 0,5 <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	2K-359UR, 2000-02-13 95-255UR, 1995-09-03 94-237UR, 1995-02-19
<b>133-R</b> Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Maison mobile	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> Marge arrière : 1,5 m [38] Densité résidentielle faible Hauteur : 1 étage <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b> 38: Cette exigence ne s'applique que pour les maisons mobiles implantées perpendiculairement ou obliquement par rapport à la rue	98-314UR, 1998-05-17 94-237UR, 1995-02-19
<b>134-V</b> Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	<b>USAGES AUTORISES</b>  <b>USAGES EXCLUS:</b>	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> Densité résidentielle faible <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	
<b>135-M</b> Mixte	RÉSIDENTIEL - Bifamilial et trifamilial jumelé RÉSIDENTIEL - Multifamilial COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Service COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé RÉSIDENTIEL - Bifamilial isolé	<b>USAGES AUTORISES</b> Épicerie  <b>USAGES EXCLUS:</b> Boîte de nuit	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b> 53: Roulotte de voyage sur la camping Le Gitan 61: Autoriser les résidences sur une même propriété, dans la mesure où chaque bâtiment ait façade directement sur une rue publique	AC-2003-25, 2003-12-14 98-322UR, 1998-11-12 95-255UR, 1995-09-03
<b>136-C</b> Commerciale	COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Commerce de gros COMMERCE ET SERVICE - Service COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration	<b>USAGES AUTORISES</b> 1711.0, 1712.0, 1713.0, 1714.0, 1719.0, 1811.0, 1821.0, 1822.0, 1824.0, 1829.0, 1831.0, 1911.0, 1921.0, 1931.0, 1932.0, 1991.0, 1992.0, 1993.0, 1994.0, 1995.0, 1996.0, 1999.0, 2431.0, 2432.0, 2433.0, 2434.0, 2435.0, 2441.0, 2442.0, 2443.0, 2444.0, 2445.0, 2446.0, 2451.0, 2453.0, 2454.0, 2491.0, 2492.0, 2493.0, 2494.0, 2495.0, 2496.0, 2497.0, 2499.0, 2811.0, 2812.0, 2819.0, 2821.0, 2831.0, 2841.0, 2849.0, 2851.0, 2839.0, 3996.0, 3999.0, 4522.0, 4523.0  <b>USAGES EXCLUS:</b> Boîte de nuit	<b>NORMES SPECIFIQUES:</b> <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES:</b>	98-329UR, 1998-11-12 95-255UR, 1995-09-03 96-278UR, 1993-04-14

LEGENDE: [...] Dispositions particulières

ZONES	USAGES PERMIS	USAGES SPECIFIQUES	NORMES SPECIFIQUES / DISPOSITIONS PARTICULIERES	AMENDEMENTS/DATE
<b>136-I-I</b> Industrial	INDUSTRIE - Peu ou non contraignante INDUSTRIE - Contraignante	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	98-328UR
<b>137-R</b> Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé et jumelé RÉSIDENTIEL - Bifamilial isolé	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible DISPOSITIONS PARTICULIERES:	96-278UR, 1996-04-14
<b>138-V</b> Villégiature	RÉSIDENTIEL - Villégiature	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Hauteur : 2 étages DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
<b>139-M</b> Mixte	RÉSIDENTIEL - Unifamilial isolé et jumelé RÉSIDENTIEL - Bifamilial isolé COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Commerce de gros COMMERCE ET SERVICE - Service COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration	Boîte de nuit  USAGES EXCLUS:  Station-service et poste d'essence: essence, pétrole, produit pétrolier avec réservoir souterrain ou hors sol	NORMES SPECIFIQUES: Densité résidentielle faible Densité indice d'occupation au sol : 0,5 DISPOSITIONS PARTICULIERES:	98-314UR, 1998-05-17 95-255UR, 1995-09-03
<b>140-C</b> Commerciale	COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Service	USAGES AUTORISES 6923.0,9891.0 Atelier de réparation de véhicule automobile Concessionnaire avec un maximum de 15 véhicules en stationnement hors magasin  USAGES EXCLUS:  Boîte de nuit Station-service et poste d'essence: essence, pétrole, produit pétrolier avec réservoir souterrain ou hors sol	NORMES SPECIFIQUES: Densité : indice d'occupation au sol 0,75 DISPOSITIONS PARTICULIERES:	98-314UR, 1998-05-17 95-255UR, 1995-09-03
<b>141-P</b> Communautaire	RÉCRÉATION, SPORTS ET LOISIRS - Parc public, centre récréatif et installation sportive	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	
<b>142-C</b> Commerciale	COMMERCE ET SERVICE - Commerce de détail COMMERCE ET SERVICE - Service COMMERCE ET SERVICE - Hébergement et restauration	USAGES AUTORISES 6322.0,6598.0 Vente de véhicule récréatif: roulotte de voyage avec camion et campeur motorisé  USAGES EXCLUS:  Boîte de nuit Dépanneur et poste d'essence	NORMES SPECIFIQUES: DISPOSITIONS PARTICULIERES:	95-262UR, 1995-10-22 95-255UR, 1995-09-03
<b>143-R</b> Résidentiel	RÉSIDENTIEL - Maison mobile	USAGES AUTORISES  USAGES EXCLUS:	NORMES SPECIFIQUES: Marge arrière : 1,5 m. Densité résidentielle faible Hauteur : 1 étage DISPOSITIONS PARTICULIERES: 38: Cette exigence ne s'applique que pour les maisons mobiles implantées perpendiculairement ou obliquement par rapport à la rue	98-314UR, 1998-05-17

LEGENDE: [...] Dispositions particulières

Groupe 5

6



TITRE DU PROJET:

**LATERRIERE**

TITRE DU DESSIN:

**ZONAGE**

TECHNICIEN:	VÉRIFIÉ PAR:		
APPROUVÉ PAR :	CHARGÉ DE PROJET :		
ÉCHELLE : 1:20000 HOR : VERT :	DATE: 12 AVRIL 2005		
CARNET DE NOTES NO :	RÈGLEMENT NO:		
RÉFÉRENCE :	DOSSIER NO:		
	<table border="1"> <tr> <td>PLAN NO: ZONAGE_AGRICOLE_LATERRIERE.pdf.DGN</td> <td>1 1</td> </tr> </table>	PLAN NO: ZONAGE_AGRICOLE_LATERRIERE.pdf.DGN	1 1
PLAN NO: ZONAGE_AGRICOLE_LATERRIERE.pdf.DGN	1 1		